

Türk. 86.1.5. allg.

aa
✓

Turquie - Visite de l'Ambassadeur de Turquie
au Chef du Département à propos du projet
de nouvelle usine électrique thermique
de 600-MW près d'Izmir, le 11.12.1970

I. L'Ambassadeur appuie fortement ce projet; il exprime et s'efforce de justifier le désir turc d'un financement par les banques suisses. Ses principaux arguments:

- Nécessité de la construction de cette usine pour élargir rapidement la production d'énergie électrique.
- Bonnes expériences faites avec BBC dans l'affaire d'Anbarli; il importe que BBC continue cette collaboration. La continuité sur le plan technique est importante pour la Turquie.
- Affaire prestigieuse et de référence pour la Suisse et BBC; important pour BBC de pouvoir être chef de file dans une affaire de plus de 300 millions de francs.
- Pas de crainte à avoir pour l'attitude du Consortium/Turquie (C/T) puisque, quand il s'agira de justifier cette affaire et le crédit de fournisseur, la Suisse aura le Canada, la France et l'Italie pour l'appuyer.

II. Nos principaux arguments et nos conclusions:

- Pas nécessaire de chercher à nous convaincre des nécessités turques; nous les connaissons bien. Nous avons déjà fait preuve de compréhension jusqu'ici (p. ex. Anbarli).
- Nous avons défendu le crédit de fournisseur devant le C/T pour l'affaire de 185 millions d'Anbarli. Cette importante brèche dans les principes du C/T et dans la pratique turque (du renoncement au crédit de fournisseur aux fins d'assainir la balance des paiements) n'a pas été appréciée par cet organisme. Les autres pays membres, eux non plus, n'apprécient pas d'accorder à la Turquie des "soft loans" pour lui permettre de payer à la Suisse des créances à terme plutôt court et assorties d'intérêts commerciaux.

- 2 -

- Pour ces raisons, et pour d'autres, nous ne pouvons pas préconiser une nouvelle dérogation devant l'OCDE. Nous le pouvons d'autant moins que la nouvelle affaire est encore plus volumineuse que la précédente. Non seulement le reproche ne nous serait pas épargné de n'avoir pas tenu compte des recommandations expresses qui nous ont été faites spécialement à l'occasion de la défense du cas d'Anbarli, mais aussi celui d'encourager le Canada, l'Italie et la France à suivre la même voie indésirable. Il appartient donc à la Turquie de soulever et défendre la question du crédit de fournisseur devant le C/T, si elle le juge bon.
- Nous devons absolument tenir compte des recommandations du C/T. (Nous sommes déjà trop critiqués à l'étranger à propos de notre aide financière privée, de nos investissements privés etc.). C'est seulement si et quand il aurait pris une décision positive sur ce crédit de fournisseur que le chemin serait ouvert à un examen sur le plan interne suisse. C'est pourquoi nous ne pourrions pas donner un appui à la délégation turque au moment où elle défendrait cette cause. Mais nous ne ferions pas d'objection non plus.

Après l'expérience d'Anbarli nous ne pouvons plus nous permettre la procédure inverse, c'est-à-dire de mettre le C/T devant un fait accompli.
- Normalement le C/T devrait se réunir très prochainement (en janvier ou février?), ce qui fait que cette procédure ne retarderait pas le traitement de cette affaire.
- Une nouvelle entrevue des représentants de BBC avec le Chef du Département ou un des membres de la Direction de la Division du commerce, préconisée par l'Ambassadeur, n'apporterait en somme rien de nouveau, la position de BBC, comme la nôtre, étant bien connues. Mais il n'y a pas d'objection à une telle entrevue si BBC la demande.
- Arguments qui devraient être pris en considération au moment de l'examen interne suisse: lutte antisurchauffe, engagement élevé de la Suisse en Turquie, situation économique précaire de la Turquie (risque turc), traitement trop exclusivement favorable à BBC, précédent dangereux, etc.

Visite du même Ambassadeur à
l'Ambassadeur Languetin, le 15.12.1970

Discussion en grandes lignes dans le sens de l'entretien avec le Chef du Département.

Les pays concernés par cette affaire ne doivent pas mettre le C/T devant le fait accompli d'une dérogation au principe de renoncement au crédit de fournisseur, principe adopté à dessein par le C/T et le gouvernement turc lui-même pour assainir la balance des paiements. La Délégation turque doit tout d'abord prendre l'avis du C/T et s'il est positif, les autorités turques pourront alors engager une action auprès des gouvernements concernés.

La démarche turque au C/T ne serait pas renforcée par un appui de la délégation suisse ni par une déclaration relative à un "accord de principe des autorités suisses", appui ou déclaration souhaités par l'Ambassadeur de Turquie. D'abord, un tel accord n'existe pas. De plus, l'opinion que l'on nourrit à l'étranger sur l'attitude de la Suisse en matière d'aide aux pays en développement (contribution avant tout privée) et le caractère plutôt privé et commercial du précédent que constitue l'affaire d'Anbarli feraient suspecter d'intérêt commercial le soutien de la délégation suisse. Si cette délégation n'appuie pas celle de Turquie, elle ne fera pas non plus d'objection.

Pour diverses raisons, notamment la nécessité de freiner la surchauffe, l'affaire dont il s'agit rencontrerait actuellement de grandes difficultés sur le plan interne suisse. La décision serait vraisemblablement négative. Elle risquerait d'autant plus de l'être s'il fallait la prendre en dérogation à la politique et aux recommandations du C/T. C'est pourquoi les autorités turques peuvent mettre une faible chance de leur côté si elles obtiennent préalablement l'agrément du C/T, cet agrément éventuel n'engageant par ailleurs nullement les autorités suisses.

Si, dans cette affaire, l'initiative partait de l'industrie suisse, la réponse des autorités ^{suisse} serait actuellement négative en raison de la conjoncture.

- 4 -

Nouvelle entrevue avec BBC proposée par l'Ambassadeur: Pas d'objection, si BBC la demande malgré les diverses explications déjà données.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Lidner'.

Copies pour information:

Ambassade de Suisse, Ankara
Délégation suisse près l'OCDE, Paris
MM. Ambassadeur Languetin
Ae, Ct.